

19

MAR

2025

Requêtes / Avis spéciaux de consultation pour les Etats étrangers et organisations internationales (art.9 LCI)

DD/337670/1 - En application de l'art. 9 LCI

En application de l'article 9 de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988, fixant la procédure applicable aux requêtes en autorisation présentées par les Etats étrangers et les organisations intergouvernementales pour des projets de construction mis au bénéfice du régime des immunités, le département du territoire informe les tiers intéressés du dépôt de la requête suivante:

Requête n° : DD/337670/1

Commune(s) et lieu(x) : Genève-Petit-Saconnex, Avenue de la Paix, 14

Requérant(e)(s) : Sunrise GmbH - M Da Silva Couto José

Mandataire : Axians Suisse SA - M SIMOND Antonin

Nature de l'ouvrage : Mise en conformité rétroactive des antennes adaptatives avec facteur de correction (GE049-6)

Dérogation(s) demandée(s) : Art. 9, Loi sur les constructions et les installations diverses

Zone(s) de construction : BF-, D3-V, V-

Parcelle(s) : Genève-Petit-Saconnex (n° 5354)

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : ORGANISATION DES NATIONS UNIES ONU - M Yohannes Ermias, Ville de Genève

Les éléments non-confidentiels du dossier peuvent être consultés, durant 30 jours à compter de la présente publication, au département du territoire, office des autorisations de construire, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 4e étage (9 h-12 h).